

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 44^e année – N° 38 – Jeudi 27 octobre 2022

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Autorité de surveillance des fondations

Publication

Le Département de l'intérieur, agissant en qualité d'autorité de surveillance des fondations de la République et Canton du Jura,

1. constate que les opérations de liquidation de la fondation Swiss Institute for Computer Assisted Surgery, SICAS en liquidation sont terminées et que la fondation Swiss Institute for Computer Assisted Surgery, SICAS en liquidation peut être radiée;
2. invite le liquidateur à verser le solde de la fortune de la fondation Swiss Institute for Computer Assisted Surgery, SICAS en liquidation à l'association BaselArea, Gewerbestrasse 12, 4123 Allschwil, sous déduction des frais administratifs encore à payer liés à la radiation;
3. invite le liquidateur à transmettre à l'autorité de surveillance une copie du justificatif du versement du solde de la fortune de la fondation Swiss Institute for Computer Assisted Surgery, SICAS en liquidation à l'association BaselArea;
4. prend acte du fait que la somme due dans le cadre du projet LPR selon la convention du 24 juin 2014 est transférée directement par la République et Canton du Jura à l'association BaselArea;
5. invite le Registre du commerce à procéder à la radiation de la fondation Swiss Institute for Computer Assisted Surgery, SICAS en liquidation;
6. dit qu'il est perçu un émoluments de 300 francs et des frais par 10 francs, soit au total 310 francs.
7. dit que le dispositif de la présente décision sera publié au Journal officiel;
8. notifie la présente décision:
 - à la fondation Swiss Institute for Computer Assisted Surgery, SICAS en liquidation, par M. Hans-Florian Zeilhofer, à Bâle, par pli recommandé;
 - au Registre du commerce, Delémont;
 - au Bureau des personnes morales et des autres impôts, Les Breuleux;

- au Service de l'économie et de l'emploi, Delémont;
- au Journal officiel pour publication (dispositif unique-ment).

Delémont, le 10 octobre 2022.

La Ministre de l'intérieur: Nathalie Barthoulot.

Avis concernant les voies de droit: La présente décision peut faire l'objet d'une opposition par écrit devant le Département de l'intérieur dans les trente jours à compter de sa notification (art. 98 du Code de procédure administrative; RSJU 175.1). L'opposition doit être motivée et comporter les éventuelles offres de preuve. Elle doit être datée et signée par l'opposant ou son mandataire (art. 98, al. 2 et 3, Cpa). La procédure d'opposition est la condition préalable à tout recours ultérieur (art. 96 Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité de l'opposition.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1569

Commune: Les Genevez

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Tournage d'une série TV**
Secteur: **Carrefour Les Genevez / Le Prédame / Les Vacheries – Frontière BE (secteur le Bousset)**
Durée: **Le 31 octobre 2022, de 11h00 à 17h00, et le 1^{er} novembre 2022, de 8h30 à 21h00**
Particularités: Néant
Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi

qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 21 octobre 2022.

Service des infrastructures

L'ingénieure cantonale: Sheila Demierre.

Office de la culture

Inscription provisoire de sites archéologiques et paléontologiques à l'inventaire – Dépôt public

Conformément à l'article 11 de la loi sur la protection du patrimoine archéologique et paléontologique du 27 mai 2015, les dossiers concernant les sites archéologiques et paléontologiques de:

Commune: Courtételle

Courtételle - En la Pran 1, Parcelle 2244

Courtételle - En la Pran 2, Parcelle 2244

Courtételle - Forêt des Fosses, Parcelle 1472

Courtételle - La Rintche, Parcelle 2244

Courtételle - Les Prés Roses, Parcelle 2233

Courtételle - L'Essert, Parcelle 3138

Courtételle - Saint-Maurice, Parcelle 766

Courtételle - Tivila, Parcelle 2244

sont déposés publiquement jusqu'au 28 novembre 2022 au secrétariat de l'Office de la culture à l'Hôtel des Halles, Porrentruy, où ils peuvent être consultés.

Les oppositions dûment motivées et écrites sont à adresser à la Section d'archéologie et paléontologie, Office de la culture, Hôtel des Halles, Rue Pierre-Péquignat 9, 2900 Porrentruy, jusqu'au 28 novembre 2022 inclusivement.

Porrentruy, le 21 octobre 2022.

Section d'archéologie et paléontologie

L'archéologue cantonal: Robert Fellner.

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Remaniement parcellaire – Dépôt public de l'avant-projet

Conformément à l'article 33 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le Conseil communal de La Baroche dépose publiquement, du 27 octobre 2022 au 16 novembre 2022, au Secrétariat communal, Route principale 64, 2947 Charmoille, l'avant-projet du remaniement parcellaire, soit:

1. Plan du périmètre 1:5000
2. Projet de statuts
3. Avant-projet 1:5000
4. Rapport technique, devis, liste des chemins

Les propriétaires intéressés sont invités à en prendre connaissance et peuvent formuler leur opposition, écrite et motivée, contre le périmètre uniquement en cas de violation d'intérêts privés ou publics, jusqu'au 16 novembre 2022 inclusivement, au Secrétariat communal.

Les opposants indiqueront les numéros des parcelles concernées par leur opposition ainsi que leurs motifs.

La Baroche, le 21 octobre 2022.

Conseil communal.

Les Bois

Séance du Conseil général

lundi 21 novembre 2022, à 20h00,

à la salle polyvalente de la Fondation Gentil

Ordre du jour

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 août 2022.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. a) Discuter et approuver le règlement du Conseil général;
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote.
6. a) Discuter et approuver le règlement d'organisation de la commune;
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote.
7. a) Discuter et approuver le règlement sur les élections communales;
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote.
8. Discuter et approuver le règlement sur la reconnaissance de formation.
9. Discuter et approuver les modifications apportées au règlement sur la sécurité locale.
10. Discuter et approuver les modifications apportées au règlement concernant les indemnités des autorités communales.
11. Traitement de la motion « Droits de regard et pouvoir de décision sur les heures d'ouvertures de la crèche et de l'UAPE ».
12. Traitement du postulat « Collaborations intercommunales ouest des Franches-Montagnes ».
13. Réponse aux deux questions écrites de M. Yann Chapatte intitulées « terrains non construits » et « nouveaux postes, des éclaircissements nécessaires » lues lors de la séance du 13 décembre 2021.

Au nom du Conseil général

Le président: Pierre-Alain Frésard.

Haute-Sorne

Séance du Conseil général

lundi 7 novembre 2022, à 19h30,

au Centre de culture et de sport de Courfrevre (CCSC)

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 5 septembre 2022.
3. Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022.
4. Communications.
5. Questions orales.
6. Information concernant le résultat du sondage au sujet d'un complexe sportif et culturel en Haute-Sorne.
7. Prendre connaissance et accepter le règlement communal sur la gestion des eaux de surface (RGES) de la Commune mixte de Haute-Sorne (message N° 198 du 7 novembre 2022).
8. Voter un crédit de CHF 541000.– pour l'acquisition d'un véhicule logistique et d'un véhicule pionnier pour le SIS Haute-Sorne et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires (message N° 199 du 7 novembre 2022).
9. Nomination des représentant-e-s de la Commune mixte de Haute-Sorne à la commission d'information et de suivi pour le projet de géothermie profonde à Haute-Sorne.

Haute-Sorne, le 19 octobre 2022.

Au nom du Conseil général

La présidente: Agnès Veya.

Haute-Sorne / Bassecourt

Dépôt public

Plan spécial d'équipement « Le Tabeillon »

Conformément à l'article 71, alinéa 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la commune de Haute-Sorne dépose publiquement durant 30 jours, soit du jeudi 27 octobre au lundi 28 novembre 2022 inclusivement, au Secrétariat communal, en vue de son adoption par le Conseil général, les documents suivants:

Plan spécial d'équipement « Le Tabeillon »

- Plan d'occupation du sol
- Plan des équipements
- Cahier de prescriptions

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal, Rue de la Fenatte 14 à Bassecourt.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges au sens de l'art. 32 LCAT, dûment motivées et écrites, sont à adresser par courrier recommandé au Secrétariat communal de Haute-Sorne, jusqu'au 28 novembre 2022 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au Plan Spécial Le Tabeillon ».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'auront pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 LCAT).

Bassecourt, le 21 octobre 2022.

Conseil communal.

Porrentruy

Elections des autorités bourgeoises du 8 décembre 2022

Les bourgeoises et bourgeois habilités à voter en matière bourgeoise sont convoqués pour procéder à l'élection des autorités bourgeoises, selon le système majoritaire:

- Présidence des assemblées bourgeoises
- Vice-présidence des assemblées bourgeoises
- Présidence du Conseil bourgeois
- 4 membres du Conseil bourgeois
- 2 vérificateurs-vérificatrices des comptes
- 1 vérificateur-vérificatrice suppléant-suppléante des comptes

Chaque candidature doit porter la signature manuscrite du candidat-de la candidate et celle de cinq électrices-électeurs bourgeois. Il-elle indiquera le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du candidat-de la candidate.

Les actes de candidature doivent être déposés au Secrétariat bourgeois, Pâles 11, 2900 Porrentruy, jusqu'au 18 novembre 2022 (date du timbre postal faisant foi).

Date du scrutin:

Jeudi 8 décembre 2022 (assemblée bourgeoise).

Porrentruy, le 24 octobre 2022.

Conseil de bourgeoisie.

Porrentruy

Résultats des élections communales du 23 octobre 2022

ELECTION À LA MAIRIE (1^{er} tour)

Electeurs inscrits:	4903
Nombre de cartes rentrées:	2319
Nombre de bulletins rentrés:	2262
Participation en%:	47,3
Bulletins blancs:	111
Bulletins nuls:	35
Bulletins valables:	2116
Vote par correspondance:	1703
Majorité absolue:	1059

Ont obtenu des voix:

Eggertswyler Philippe	790
Gerber Chantal	690
Roy Anne	636

ELECTION POUR LE RENOUVELLEMENT DE 6 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Electeurs inscrits:	4903
Nombre de cartes rentrés:	2319
Nombre de bulletins rentrés:	2240
Participation en%:	47,3
Bulletins blancs:	23
Bulletins nuls:	2
Bulletins valables:	2215
Bulletins de vote non modifiés:	959
Bulletins de vote modifiés:	843
Bulletins de vote sans dénomination de parti:	413
Vote par correspondance:	1703

Liste 01 PARTI LIBERAL-RADICAL (PLR)

	Suffrages	
GODINAT Manuel	867	Elu
BRUNNER Xavier	613	
NICOULIN Aline	395	
BERTHOUD Thierry	390	
NOBS Sandra	384	
LAVILLE Eric	382	

Liste 02 PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL INDÉPENDANT (PCSI)

	Suffrages	
EGGERTSWYLER Philippe	791	Elu
THEILKAES Alain	531	
CASARANO Angelo	351	
UDRY LECHENNE Gladys	265	
CHAPPUIS Marie-Claire	264	
CHAMBAZ Rosalie	252	

Liste 03 PARTI SOCIALISTE-LES VERT-E-S (PS-LES VERT-ES)

	Suffrages	
GERBER Chantal	952	Elue
CREVOISIER CRELIER Mathilde	654	Elue
COULLERY Gilles	557	
CHAPPUIS Kathleen	496	
REBETEZ Renée	490	
VOISARD Yves	472	

Liste 04 PARTI DEMOCRATE-CHRETIEN (PDC-JDC)

	Suffrages	
PARIETTI Julien	714	Elu
ROY Anne	685	Elue
SCHAFFTER François	594	
GSCHWIND Elodie	582	
ISELI-THEURILLAT Mélanie	471	
PINEAU Evan	402	

ELECTION POUR LE RENOUVELLEMENT DE 41 MEMBRES DU CONSEIL DE VILLE

Electeurs inscrits:	4903
Nombre de cartes rentrés:	2319
Nombre de bulletins rentrés:	2200
Participation en%:	47,3
Bulletins blancs:	21
Bulletins nuls:	3
Bulletins valables:	2176
Bulletins de vote non modifiés:	740
Bulletins de vote modifiés:	1070
Bulletins de vote sans dénomination de parti:	366
Vote par correspondance:	1703

Liste 01 PARTI LIBÉRAL-RADICAL (PLR)

	Suffrages	
GODINAT Manuel	1183	Elu
PERRIN Johan	1162	Elu
BRUNNER Xavier	1032	Elu
SCHENK Gabriel	1023	Elu
NICOULIN Didier	940	Elu
SIMON Thierry	875	Elu
BERTHOUD Thierry	842	Elu
NOBS Sandra	824	Elue
CATTIN Julien	789	Elu
CORDONE Claudio	775	
PIEGAY Philippe	764	
LAVILLE Eric	761	
JORAY Cyrille	760	
REUSSER Esäie	727	
BOECHAT Catherine	695	
REUSSER Casimir	685	
GUINANS Daniel	651	
FLEURY Alison	635	
ZURCHER Naomi	633	
GUINANS Justin	632	

Liste 02 PARTI CHRÉTIEN-SOCIAL INDÉPENDANT (PCSI)

	Suffrages	
EGGERTSWYLER Philippe	742	Elu
SCHAFFTER Thomas	651	Elu
THEILKAES Alain	619	Elu
CATTIN Pierre-Olivier	595	Elu
CASARANO Angelo	435	Elu
UDRY LECHENNE Gladys	367	Elue
ZOLA Bryan	362	Elu
FROTE Stéphanie	345	
CADARIO Guillaume	334	
CHAPPUIS Marie-Claire	324	
RICHARD Raphaël	321	
QUIQUEREZ Yves	320	
LAUBER Christiane	319	
PRETTE Gaylord	307	
RICHARD France	298	

FLEURY Luc	294
KRENGER Reto	290
CHAMBAZ Rosalie	283
MAITRE Baptiste	278
KRENGER Yanis	255
FREY Erich	253
GIORDANO Victor	251
SCHWAB Ruth	248
FUSARO Mirko	246
CONCEICAO Palmira	242
RERAT Olivier	238
MAWETE Jordy Prince	236
SCHWAB Laurent	233
MULLER Martin	231
GOFFINET Steve	229
VOISARD Olivier	228
LABEL LUPAL Dieumerici	226
BEGHIDJA Wahib	223
MAWETE Joao	221
EMANE MEYE Lauryn	219
TILLMANN Abigaëlle	211
FORTE Alessandro	210
MADER Manon	210
FARINE Christophe	209
SANCHEZ COSTOYA Maria Jesus	201
DIEME Mustapha	182

Liste 03 PARTI SOCIALISTE-LES VERT-E-S
(PS-LES VERT-E-S)

	Suffrages	
GERBER Chantal	920	Elue
LAVILLE Baptiste	791	Elu
RAVAL Lisa	790	Elue
CREVOISIER CRELIER Mathilde	786	Elue
CERF Tom	695	Elu
COULLERY Gilles	692	Elu
FEDELE Pierluigi	661	Elu
MAHON Vadim	627	Elu
MEYER Tiffany	617	Elue
GAST Magali	607	Elue
GIGON Vitoria	600	Elue
HAYS Matthieu	598	Elu
GODAT Joël	593	
VOISARD Yves	588	
ETIQUE Jacqueline	586	
LOICHAT Clara	583	
HEUSLER Jean-Marc	582	
SIEGENTHALER Anna	575	
REBETEZ Renée	562	
BEDAT HEUSLER Céline	555	
BEURET Daniel	551	
CHAPPUIS Kathleen	544	
CRELIER Damien	535	
CADARIO Gabrielle	534	
ZWAHLEN Youri	533	
ROTUNNO Bruno	515	
CUTTAT Jeanne	514	
NARBY Arthur	506	
JORDAN Christine	505	
GIGON Marc	493	
HEUSLER Lucas	490	
DOMON Eliane	481	
NUSSBAUMER Carolina	476	
SAINHAS MEDA Sergio Antonio	467	
JORDAN Jonas	458	
SCHNEITER Yolande	446	
PERIAT Ralph	428	
BERGER Adrien	426	

Liste 04 PARTI DEMOCRATE-CHRETIEN (PDC-JDC)

	Suffrages	
PIQUEREZ Sébastien	954	Elu
THEURILLAT Stéphane	940	Elu
PARIETTI Julien	890	Elu
GSCHWIND Elodie	835	Elue
FRAINIER Xavier	773	Elu
ROY Anne	726	Elue
SCHAFFTER François	713	Elu
ISELI-THEURILLAT Mélanie	706	Elue
ROY Laure	696	Elue
REBETEZ Nahtan	678	Elu
FRICHE Cyril	672	Elu
MONIN Patrick	661	Elu
VICO-CERF Virginie	661	Elue
THEURILLAT Charlène	649	
DOSCH René	640	
EGGENSCHWILLER Hervé	634	
BELLANGER Céline	632	
ETIENNE Grégoire	631	
LAPAIRE-BOINAY Christelle	631	
GIGON Yvann	618	
MEYER Dominique	601	
JOLISSAINT Hervé	591	
PINEAU Evan	585	
VALLAT Guillaume	553	
CRAMATTE Sophie	543	
LAVILLE Maude	537	
SCHMIDT Henri	504	
NIEDERHAUSER Sandrine	501	
PJETRAJ Anton	487	
CONCEICAO Leonardo	470	
SCHERER Pierre-Henri	454	
WIELAND Nicholïe	444	
AJETI Driton	431	
CORREIA BATISTA Fernando	405	

Soyhières

**Assemblée bourgeoise ordinaire
mardi 29 novembre 2022, à 20h 00, dans la salle
de la Cave de Soyhières**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2023.
3. Election des autorités bourgeoises.
4. Divers.

L'Exécutif bourgeois.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Vendlincourt

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, jeudi 17 novembre 2022, à 20h 00,
au collège (salle du 1^{er} étage)**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter un crédit de CHF 5000.– pour la participation de la commune ecclésiastique à la création d'un Jardin du Souvenir.
3. Budget 2023.
4. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

La Baroche / Charmoille

Requérant et auteur du projet: Gary Bernier, Chemin des Eperviers 37, 2908 Grandfontaine.

Description de l'ouvrage: Mise en conformité de 2 biotopes naturels servants de drainage de surfaces, aménagés sur 2 zones marécageuses.

Cadastre: Charmoille. Parcelle N° 1019, sise à la rue Clos de la Rouge Terre, 2947 Charmoille. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions biotope A: Longueur 8m00, largeur 5m00, hauteur 1m00; biotope B: longueur 12m00, largeur 10m00, hauteur 1m20.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 novembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 18 octobre 2022.

Conseil communal.

Basse-Allaine / Courtemaîche

Requérants: Emeline Broquet, Sous la Chapelle 5, 2923 Courtemaîche; Nicolas Broquet, Sous la Chapelle 5, 2923 Courtemaîche. Auteur du projet: Emeline Broquet, Sous la Chapelle 5, 2923 Courtemaîche.

Description de l'ouvrage: Construction d'un couvert.

Cadastre: Courtemaîche. Parcelle N° 288, sise à la rue Sous la Chapelle, 2923 Courtemaîche. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dérogation requise: Au nouveau règlement communal PAL (en cas d'entrée en force).

Dimensions: Longueur 6m00, largeur 6m00, hauteur 3m00, hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Matériaux façades: bois; toiture: tôle couleur rouge tuile.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 novembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 20 octobre 2022.

Conseil communal.

Le Bémont

Requérant: Georges Dubois, Les Cufattes 85b, 2360 Le Bémont. Auteur du projet: Quentin Bertrand Sàrl, Quentin Bertrand, Haut du Village 39, 2353 Les Pommerats.

Description de l'ouvrage: Remplacement d'une chaudière à mazout par l'installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures existantes.

Cadastre: Le Bémont. Parcelle N° 317, sise au lieu-dit Pâturage des Cufattes, Les Cufattes 85b, 2360 Le Bémont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dimensions: Sans changement.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Bémont, Les Cufattes 85B, 2360 Le Bémont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 novembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 18 octobre 2022.

Conseil communal.

Bonfol

Requérant: Simeg Développement SA, c/o RES Real Estate Service Sàrl, Michel Grosfillier, Rue Rothschild 58, 1202 Genève. Auteur du projet: Processus Immobilier SA, Pierre-Eric Simon, Rue Rothschild, 58, 1202 Genève.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison d'habitation comprenant deux appartements superposés avec un chemin d'accès pour piétons.

Cadastre: Bonfol. Parcelle N° 39, sise à la Route de Courtavon 22, 2944 Bonfol. Affectation de la zone En zone à bâtir, H2

Dérogation requise: Article 26 RCC (lucarnes) et article 45 RCC (IUS).

Dimensions: Longueur 12m67, largeur 9m90, hauteur 4m80, hauteur totale 7m10.

Genre de construction: Façades: ossature bois isolée, crépi teinte crème; toiture: tuiles gris anthracite; PAC air/eau, panneaux photovoltaïques.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Bonfol, Place Louis-Chevrolet 74, 2944 Bonfol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 novembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 21 octobre 2022.

Conseil communal.

Courrendlin

Requérant: h+k group ag, Jeton Hazeraj, Byfangstrasse 16, 2552 Orpund. Auteur du projet: b.mueller's architekten ag, Ivano Guidi, Kleinfeldstrasse 5, 2563 Ipsach.

Description de l'ouvrage: Construction et/ou extension de balcons + construction de 2 garages contigus aux garages existants (bât. 3 sur BF 2234); selon plans déposés.

Cadastre: Courrendlin. Parcelles N^{os} 1039, 1107, 1435, 1436, 2230, 2232, 2233, 2235 et 2236, sises à la Rue Rombos, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: BF 1039, agrandissement balcons existants, dimensions finies: longueur 3m30, largeur balcons 2m50, hauteur et hauteur totale 4m40; BF 1107, agrandissement balcons existants, dimensions finies: longueur 9m16, largeur 2m50, hauteur et hauteur totale balcons S-O 7m70, balcons S-E 7m90; BF 1435, agrandissement balcons existants, dimensions finies: longueur 9m16, largeur 2m50, hauteur et hauteur totale 7m30; BF 1436, agrandissement balcons existants, dimensions finies: longueur 4m00, largeur 2m50, hauteur et hauteur totale 7m50; BF 2230 et 2232, agrandissement balcons existants, dimensions finies: longueur 9m16, largeur 2m50, hauteur et hauteur totale 7m40; BF 2233 et 2236, nouveaux balcons: longueur 8m00, largeur 2m50, hauteur et hauteur totale 4m70; BF 2235, agrandissement balcons existants, dimensions finies: longueur 8m00, largeur 2m50, hauteur et hauteur totale 7m30; BF 2234, garages: longueur 11m00, largeur 3m20, hauteur 2m30, hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Pour tous: dalles béton armé, gardes-corps acier RAL 7016 (anthracite), panneaux de séparation RAL 7016; BF 2234, garages: acier et panneaux (idem garages existant).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 novembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 18 octobre 2022.

Conseil communal.

Develier

Prolongation de la publication selon l'article 16, alinéa 4 du Décret concernant le permis de construire

Requérant: Héritage Invest SA, Pablo Viatte, Rue des Cygnes, 2503 Bienne. Auteur du projet: Bleyaert & Mingler SA, Kevin Guélat, Route d'Alle 3, 2900 Porrentruy

Description de l'ouvrage: Déconstruction d'une partie du bâtiment N° 16 existant. Transformation et agrandissement du bâtiment existant pour l'aménagement de 6 appartements avec terrasses couvertes et non couvertes. Construction d'un couvert pour voitures, construction de plusieurs murs en béton et en enrochement, installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture. Réaménagement des alentours et aménagement de places de stationnement.

Cadastre: Develier. Parcelle N° 3613, sise à la rue Champ-de-Val, 2802 Develier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogations requises: Articles 54 al. 1, 68 et 241 RCC

Dimensions bâtiment principal: Longueur 19m24, largeur 19m18, hauteur 7m50, hauteur totale 12m34; couvert à voitures: longueur 16m89, largeur 5m40, hauteur 3m25.

Genre de construction: Bâtiment principal façades: crépi blanc et lambrissage/bardage gris; toiture: tuiles terre-cuite, couleur rouge/brun; couvert: structure bois.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement **fixé au 21 novembre 2022**.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 24 octobre 2022.

Conseil communal.

Muriaux / Le Peuchapatte

Requérant et auteur du projet: Eole Jura SA, Raynald Gola, Chemin des Pêcheurs 2, 1166 Perroy.

Description de l'ouvrage: Installation d'un parcours didactique sur le thème du vent, des Franches-Montagnes et de l'éolien au pied des éoliennes du Peuchapatte, constitué de 5 panneaux d'information en matière recyclable.

Cadastre: Le Peuchapatte. Parcelle N° 503, sise à la rue Le Côtai, 2345 Le Peuchapatte. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir. Plan spécial: Site éolien Le Peuchapatte.

Dérogations requises: Hors zone à bâtir (24 LAT); à la forêt.

Dimensions des panneaux: Longueur 1m20, largeur 1m20, hauteur totale 3m00.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Muriaux, Muriaux 31, 2338 Muriaux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 novembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 18 octobre 2022.

Conseil communal.

Saignelégier

Requérante et auteure du projet: Anne Blanche Wermeille Mendonça, Rua da Bandeirinha 76, 4050-088 Porto.

Description de l'ouvrage: Démolition du bâtiment N° 27A existant et construction d'une maison d'habitation pour de la résidence secondaire; pose d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur devant la façade est, construction de plusieurs murs de soutènement et aménagement d'un accès piétons avec escaliers extérieurs.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 1279, sise à la rue Chemin Jolimont 27a, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, HA.

Dimensions: Longueur 9m82, largeur 6m73, hauteur 6m00, hauteur totale 6m00.

Genre de construction: Matériaux façades rez: panneaux de ciment/fibres de verre, couleur gris clair; étage: bois, couleur naturelle; toiture: toiture plate végétalisée.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 novembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 17 octobre 2022.

Conseil communal.

Saignelégier

Requérante: Line Collomb, Muriaux 4, 2338 Muriaux. Auteur du projet: ACDA, Art Centre Design & Architecture SA, Dominique André Favre, Quartier Latin 13, 1907 Saxon.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec balcons, d'un garage avec local technique, d'un couvert terrasse et d'un mur en gabions; pose d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'intérieur et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 1287, sise au Chemin du Finage, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAc. Plan spécial: Combe La Noire.

Dimensions: Longueur 12m32, largeur 12m40, hauteur 7m00, hauteur totale 7m70.

Genre de construction: Matériaux façades: bois, gris clair; toiture: tuiles, anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 novembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 17 octobre 2022.

Conseil communal.

Val Terbi / Corban

Requérant: Demet Junker, Bellevoie 122, 2800 Delémont. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec garage, pergola et balcon; installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, pose

de panneaux photovoltaïques en toiture et construction d'un mur; selon plans déposés.

Cadastre: Corban. Parcelle N° 1535, sise au lieu-dit En Morbez, 2826 Corban. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAd. Plan spécial: Morbez.

Dimensions: Longueur 21m00, largeur 11m20, hauteur 6m27, hauteur totale 6m27.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi ciment blanc cassé; toiture: toiture plate, graviers; panneaux solaires: 12 modules (23 m²), type AXI premium.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 28 novembre 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 17 octobre 2022.

Conseil communal.

Mises au concours

JURACH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ du titulaire, le Service des infrastructures, pour la Section de l'Unité territoriale IX, met au concours le poste d'

Agent-e d'exploitation voirie UT IX à 80-100%

Mission: Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, veiller à l'entretien et la disponibilité du réseau des routes nationales de l'Unité Territoriale IX, à la sécurité des usagers de la route en toute saison et ceci 24h/24. Assumer, en équipe ou selon les cas individuellement, l'entretien complet des routes et de ses abords; balayage, vidange des dépotoirs, curage des canalisations, déblaiement de la neige et salage, remise en état des parapets de ponts, des barrières et des clôtures, nettoyage des routes et de leurs abords, fauchage des talus mécaniquement et manuellement, élagage des buissons et des arbres, pose et entretien de la signalisation, pose et remplacement des glissières de sécurité, etc. Prendre part aux nombreux travaux d'entretien nocturnes. Etre prêt-e à intervenir par tous les temps et toute l'année à des travaux d'entretien urgents. Prendre les premières mesures pour assurer la sécurité du trafic. Faire partie des équipes de piquet et d'intervention durant toute l'année et plus particulièrement assurer un service hivernal 24h/24.

Profil: CFC d'agent-e d'exploitation, d'un métier de la construction ou formation et expérience jugées équivalentes. Avoir de bonnes connaissances des travaux d'entretien et être titulaire d'un permis de conduire catégorie CE. Etre disponible, posséder des capacités avérées pour exécuter les multiples tâches de voirie et avoir de bonnes aptitudes à travailler en équipe. Etre domicilié-e à moins de 30 minutes du Centre d'entretien A16 ou disposé-e à déménager dans le périmètre requis.

Fonction de référence et classe de traitement:

Agent-e d'exploitation voirie II / Classe 8.

Entrée en fonction: A convenir.**Lieu de travail:** Delémont.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Stadelmann, chef de section de l'Unité territoriale IX, tél. 032 420 60 83.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) jusqu'au 18 novembre 2022 et comporter la mention « Postulation Agent-e d'exploitation voirie UT IX ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Centre Jurassien de pédagogie et d'éducation spécialisées



Pour compléter nos équipes, nous cherchons à repourvoir:

- **Un poste d'éducateur-trice spécialisé-e à 50%**
- **Un poste de collaborateur-trice de cuisine à 50%**

Les délais de postulation ainsi que les détails des mises au concours sont disponibles sur la rubrique emploi de notre site internet: www.perene.ch ou en scannant le code QR.

